



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2023-02-14**

**OBJET : Dépôt d'une demande d'aide financière en vertu du Volet 4  
du Fonds régions et ruralité du ministère  
des Affaires municipales et de l'Habitation**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville présente un indice de vitalité économique qui la qualifie à une aide financière au Volet 4 du Fonds Régions et Ruralité-Portion d'aide à des projets locaux de vitalisation;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville souhaite procéder à l'installation d'un panneau de diffusion électronique devant l'Hôtel de Ville pour faciliter la diffusion de messages pour mieux faire connaître les activités et les services disponibles à la population;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet est estimé à 86 653 \$;

**ATTENDU QU'**une autre demande d'aide financière sera transmise à la MRC de Caniapiscou pour compléter le financement du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Approuve le projet d'installation d'un panneau de diffusion électronique devant l'Hôtel de Ville et autorise le directeur général, monsieur François Désy, à signer la demande d'aide financière à hauteur de 50 000 \$ annexée à la présente ordonnance ainsi que tout autre document lié à cette demande.

Adoptée à Québec le 27 février 2023

Jean Dionne, Administrateur